

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT

CABINET DU PRESIDENT

**ALLOCUTION DU PRESIDENT
A L'OCCASION DE LA CLÔTURE
DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU 06 JANVIER AU 04 FEVRIER 2014**

*Kinshasa - Lingwala
Palais du peuple
06 janvier 2014*

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues

Vous venez de suivre la lecture de la décision convoquant la présente session extraordinaire.

La tenue de celle-ci est rendue nécessaire par le dépôt tardif du projet de la loi de finances de l'année 2014.

Pour relever le Gouvernement de la déchéance suite à l'expiration, le 31 janvier prochain, de la loi portant ouverture des crédits provisoires, ledit projet de la loi de finances doit être examiné en priorité.

La présente Session extraordinaire sera donc essentiellement budgétaire.

Conformément à l'article 126 de la Constitution, le projet de loi de finances de l'année sera examiné en premier par l'assemblée nationale.

Pendant ce temps, le Sénat s'attèlera à l'examen de la loi portant reddition des comptes du budget du Pouvoir central pour l'exercice 2012.

Parallèlement à cet examen, la Commission Economique, Financière et de la bonne gouvernance S'entendra avec son homologue de l'Assemblée nationale pour vider les matières qui sont en Commission mixte paritaire. Je pense ici par exemple au projet de loi portant régime des ZONES économiques spéciales et à celui relatif au crédit-bail.

Quant aux autres matières nécessitant la convocation d'une Commission mixte paritaire, elles bénéficieront de la même célérité :

- Le projet de la loi relatif au Secteur de l'électricité ;
- Le projet de la loi portant organisation et fonctionnement de l'enseignement national ;
- le projet de loi relatif à la conservation de la nature ;
- Le projet de loi fixant les règles relatives aux conditions et modalités de Sauvetage de l'entreprise industrielle en difficulté ;
- le projet de loi portant régime général des hydrocarbures ;
- Le projet de loi autorisant la ratification de la convention sur les armes à sous-munitions.

J'invite les Bureaux des Commission concernées à entrer directement en contact avec leurs homologues de l'Assemblée nationale pour accélérer l'examen desdites matières. Ceci nous permettra d'économiser le temps.

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues

La présente Session extraordinaire sera consacrée également à l'examen et à l'adoption de la loi portant amnistie. Comme je l'ai souligné dans mon Allocution de clôture de la Session ordinaire de septembre, l'inscription de ce projet de loi se justifie par le souci de donner effet à la volonté de cohésion nationale exprimée lors des Concertations nationales.

A propos de ces Concertation, le Président de la république a signé, le 16 novembre 2013, l'ordonnance portant création, organisation et fonctionnement du comité national de suivi de leurs recommandations.

Ce Comité S'est réuni du 23 au 31 décembre au Palais du peuple pour adopter son règlement intérieur et dégager une liste de cent recommandations prioritaires à appliquer par les institutions publiques, les partis politiques et la Société civile.

C'est dire que le train d'application des recommandations des Concertations nationales a démarré. Il atteindra sa vitesse de croisière au cours de cette année 2014, ainsi que l'a souligné le Président de la république dans son message de vœux de Noël et de Nouvel an à la Nation.

J'invite l'ensemble des forces vives de la Nation à garder le climat de paix, de réconciliation et de cohésion créée par les Concertations nationales. Je les exhorte à maintenir cet élan, dans le respect de la Constitution et des droits fondamentaux des citoyens.

Le Sénat condamne avec force les événements qui se sont déroulés le lundi 30 décembre à Kinshasa, Lubumbashi, Kindu et Kolwezi, et déplore toutes les pertes en vies humaines enregistrées.

Plus jamais de guerre civile dans notre pays !

Plus jamais de prise ou d'exercice du Pouvoir d'Etat par des moyens anticonstitutionnels !

Et, il faut que chacun le Sache et l'intériorise.

Sur ce, je déclare ouverte la Session extraordinaire convoquée du 06 janvier au 04 février 2014.
Je vous remercie.

Léon KENGO wa DONDO